

MAROMME

DETECTION INTRUSION ET CONTROLE D'ACCES MAISON MUNICIPALE DES ASSOCIATIONS

Identification de l'organisme qui passe le marché : Ville de MAROMME, Mairie Place Jean Jaurès - BP 1095 - 76153 MAROMME cedex.

Personne responsable du marché : Monsieur le MAIRE.

Objet : DETECTION INTRUSION ET CONTROLE D'ACCES

Lieu d'exécution : MAISON MUNICIPALE DES ASSOCIATIONS rue des Belges 76150 MAROMME

Mode de passation : MARCHÉ DE TRAVAUX

PROCEDURE ADAPTEE suivant article 28 du Code des Marchés Publics

Mode de dévolution : Prestation en 1 lot unique

Lieu de retrait des dossiers : Mairie de MAROMME, Secrétariat Général - Place Jean Jaurès – BP 1095 - 76153 MAROMME cedex. Tel. 02 32 82 22 00

Les pièces du marché peuvent être obtenues par mail, sur demande des entreprises ou être téléchargées sur le site de la Ville de Maromme www.ville-maromme.fr ou sur le site de l'ADM 76 <https://www.publicatur.fr>

Pièces justificatives à produire :

NB : Le candidat peut se référer aux imprimés DC1, DC2, NOTI 1, NOTI 2 (ou anciens formulaires DC4, DC5, DC6, DC7) téléchargeables gratuitement.

Les pièces constitutives du marché (par ordre de priorité décroissante) sont les suivantes:

- Les déclarations et attestations sur l'honneur visées à l'Article 45 du Code des Marchés Publics DC1, DC2, NOTI 1, NOTI 2 (ou anciens formulaires DC4, DC5, DC6, DC7).
- Références requises relatives à la capacité professionnelle :
 - Une liste de références similaire, récente, chiffrée et datée.
 - Moyens de l'entreprise (personnels, matériels, dépannages, localisation, etc.)
 - Au moins deux certificats de capacité professionnelle (3 dernière années)
 - Une copie du certificat de qualification professionnelle pour l'année en cours, délivré par l'organisme professionnel de qualification et de classification de la profession et des activités annexes ou son fac simili ou références équivalentes.
 - Toute pièce permettant d'évaluer les capacités professionnelles de l'entreprise.
- Extrait K bis.
- Attestation d'assurance en cours de validité.
- R.I.B ou R.I.P.
- Le présent C.C.P. paraphé, signé.
- L'Acte d'engagement entièrement complété, paraphé, signé.
- Les 3 plans paraphés (fourni).
- Fiches techniques détaillées de chacun des matériels rédigées en français (détection intrusion et contrôle d'accès).
- Les certificats de conformité des matériels (pose comprise).
- Un CD ROM de démonstration du contrôle d'accès.

Critères d'attribution : Les critères ci-dessous seront pris en compte et après pondération c'est l'offre économiquement la plus avantageuse qui sera retenue :

1° - Valeur technique : 50 %

- décomposé en sous critères :
 - Respect du cahier des charges 15 %
 - Qualité du matériel proposé 15 %
 - Facilité d'utilisation 10 %
 - Documents fournis (note explicative) 10 %

2° - Prix : 40 %

3° - Délai : 10 %

Date limite de remise des offres

➤ **11 avril 2011 à 16 h en Mairie sur documents papier**

Modalités de remise des offres : Les offres doivent être présentées sous enveloppe cachetée portant l'indication suivante :

NE PAS OUVRIR, «Offre pour *Détection intrusion et Contrôle d'accès*»

Et portant l'adresse suivante : Mairie de Maromme - Place Jean Jaurès - BP 1095 - 76153 MAROMME.

Cette enveloppe cachetée doit contenir l'ensemble des pièces justificatives à produire et le Dossier de Consultation des Entreprises.

➤ **11 avril 2011 à 16 h sur le site de l'ADM 76 en format dématérialisé** : <https://www.publicatur.fr>

Validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Renseignements :

D'ordre administratif, M. le Directeur Général des Services

Tél. 02 32 82 22 00 Fax. 02 32 82 22 28

Mail. nicolas.jaffre@ville-maromme.fr

D'ordre technique, M. GRESEL, Directeur du Pôle Moyens Généraux

Tél. 02 32 82 22 13 Fax. 02 32 82 22 33

Mail. patrick.gresel@ville-maromme.fr

Date d'envoi du présent avis : le 17 MARS 2011